

## Projet PV – Bureau 25 mai 2020

Date : 27 mai 2020  
Destinataire : Bureau  
Réf. : R2020 020

**Présent(e)s** : Emmanuel Deroubaix, Tatiana Vial, Frédéric Possemiers, Jean-Claude Praet, Christian Dejaer et Bruno Gérard

**Excusé(e)s**: Paulien Natens

### Ordre du jour

---

1. Stratégie sortie de crise : choix des partenaires pour soutenir la vision BRUXEO

### 1. Stratégie de sortie de crise : choix des partenaires pour soutenir la vision BRUXEO

---

#### Contexte :

La réflexion est lancée au sein du Bureau sur base des sollicitations reçues de la part du banc syndical et de certains employeurs de constituer dans le contexte actuel du plan de relance et de redéploiement un banc commun pour communiquer vers le Gouvernement. Le PV de la réunion du Bureau du 16 décembre est approuvé.

Par ailleurs, différents articles dans la presse soulignent les priorités du banc syndical et des autres fédérations patronales. On y retrouve des positions qui divergent de celles de BRUXEO sur le modèle de société désiré et/ou sur les dispositifs à mettre en œuvre (exemple : tax shift pour les patrons, RTT et priorité 1 = hausse des rémunérations pour les syndicats, etc.).

#### Réflexion :

- 1) Tenir compte du rapport de force : Actuellement le rapport de force n'est pas favorable à BRUXEO. Le Gouvernement écoute BECI car les entreprises rapportent de l'argent et il écoute les syndicats car ils font du bruit dans la rue et qu'ils représentent des masses de population et donc d'électeurs. BRUXEO doit continuer à expliquer les plus-values des entreprises à profit social pour exister davantage dans ce rapport de force à l'avenir.
- 2) Assoir l'identité de BRUXEO : Il est indispensable de conserver notre identité de fédération d'employeur et donc de défendre prioritairement nos idées au sein du banc patronal. L'objectif est notamment d'éviter de donner raison aux craintes initiales du banc patronal que la présence de BRUXEO renforce le banc syndical ce qui mettrait à mal notre intégration durable dans les organes de concertation sociale bruxellois. Avec le banc syndical, on peut bien entendu participer à des discussions mais il ne faut pas que BRUXEO prenne des positions communes ni n'effectue des communications communes avec les organisations syndicales. L'objectif est ici notamment d'éviter de rentrer dans une forme de cogestion du secteur.

**Décision :**

- BRUXEO doit proposer au reste du banc patronal une réunion afin d'échanger sur les priorités des uns et des autres afin de voir comment il est possible de les intégrer dans un message patronal commun dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement.